

Le Plan Salmonelles - Eleveurs laitiers

Qu'est-ce que le Plan Salmonelles ?

Le Plan Salmonelles a été construit par la filière laitière savoyarde dans une problématique commune de gestion des salmonelles. L'objectif principal étant de sécuriser les fromages au lait cru des pays de Savoie. Pendant le Plan, le lait est écarté du circuit AOP/IGP pour être pasteurisé.

Le Plan Salmonelles est destiné aux éleveurs des Savoie dont le lait et/ou les animaux sont contaminés en salmonelles. Il permet d'épauler techniquement et économiquement les éleveurs laitiers pendant tout l'épisode.

Quels sont les intervenants et leurs rôles ?

Le GDS des Savoie

- Il s'occupe du déclenchement de tous les Plans Salmonelles avec la mise en relation des acteurs et l'organisation de la réunion à J+8.
- Il coordonne les **cas dits « cliniques »**. Ces cas concernent les élevages au sein desquels des animaux montrent des symptômes de salmonellose (diarrhée, fièvre, avortement).
- Il participe à l'indemnisation des éleveurs adhérents au GDS vis-à-vis des analyses et d'une intervention du vétérinaire, selon son règlement.

GDS des Savoie

Séverine GERFAUX
☎ 06 29 43 33 06
☎ 04 50 88 18 59
Lorène DUPONT
☎ 06 45 68 63 71

La FDCL des Savoie

- Elle gère la coordination des **cas dits « qualité du lait »** via les techniciens de son Service Traite. Les cas « qualité du lait » concernent les élevages au sein desquels aucun symptôme de salmonellose n'est retrouvé, malgré une contamination du lait en salmonelles.

FDCL des Savoie

Mélanie SAULNIER
☎ 06 04 59 25 05
☎ 04 79 33 82 48

Pour résumer, dans le cadre d'un Plan Salmonelles :

- **Les analyses** : Elles sont prises en charge par le GDS et la FDCL
- **Visite du vétérinaire** : Une intervention est prise en charge par le GDS
- **La paie de lait** : La FDCL indemnise la différence entre le prix AOP/IGP et la valorisation de la TNQ, soustrait d'une franchise de 30€/1000L

**INFOS
INDEMNISATION**

Le Service Traite de la FDCL

Les techniciens du Service Traite interviennent sur les élevages afin d'apporter **une aide technique** aux éleveurs.

Durant leurs interventions ils conseillent les éleveurs sur leurs pratiques, font des prélèvements, contrôlent la machine à traire et recherchent l'origine de la contamination. De plus, ils coordonnent les cas dits « qualité du lait ».

Service Traite FDCL

Secrétariat
☎ 04 79 33 82 50

Les vétérinaires

Les vétérinaires sont à l'origine des déclenchements de Plan Salmonelles suite à l'observation de bovins atteints de salmonellose.

De plus, ils interviennent sur les élevages pour traiter les animaux malades et apporter leur expertise en lien avec les techniciens du Service Traite.

Les fromagers

Les fromagers sont à l'origine des déclenchements de Plans Salmonelles suite à une contamination du lait et/ou des fromages.

En outre, ils sont chargés de transmettre régulièrement leurs résultats d'analyses internes aux intervenants.

Les laboratoires : LIDAL et LDAV73

Votre rôle dans le Plan Salmonelles en tant qu'éleveur laitier

En cas de suspicion ...

Lorsque vous suspectez un cas de salmonellose sur votre troupeau, il est nécessaire de :

- ❶ Appeler votre vétérinaire,
- ❷ Prévenir votre fromagerie,
- ❸ Isoler physiquement les animaux malades ou suspects du reste du troupeau,
- ❹ Isoler le lait des vaches malades ou suspectes,
- ❺ Prévenir les personnes pouvant intervenir sur l'exploitation (IA, CL),
- ❻ Être vigilant aux symptômes annonciateurs de la maladie sur les autres animaux (diarrhée, fièvre, avortement),
- ❼ Déclarer tout avortement, faire analyser les avortons et détruire les restes de produits d'avortements,
- ❽ Remplir et signer la **fiche de déclenchement** du Plan Salmonelles avec votre vétérinaire.

Suite au déclenchement ...

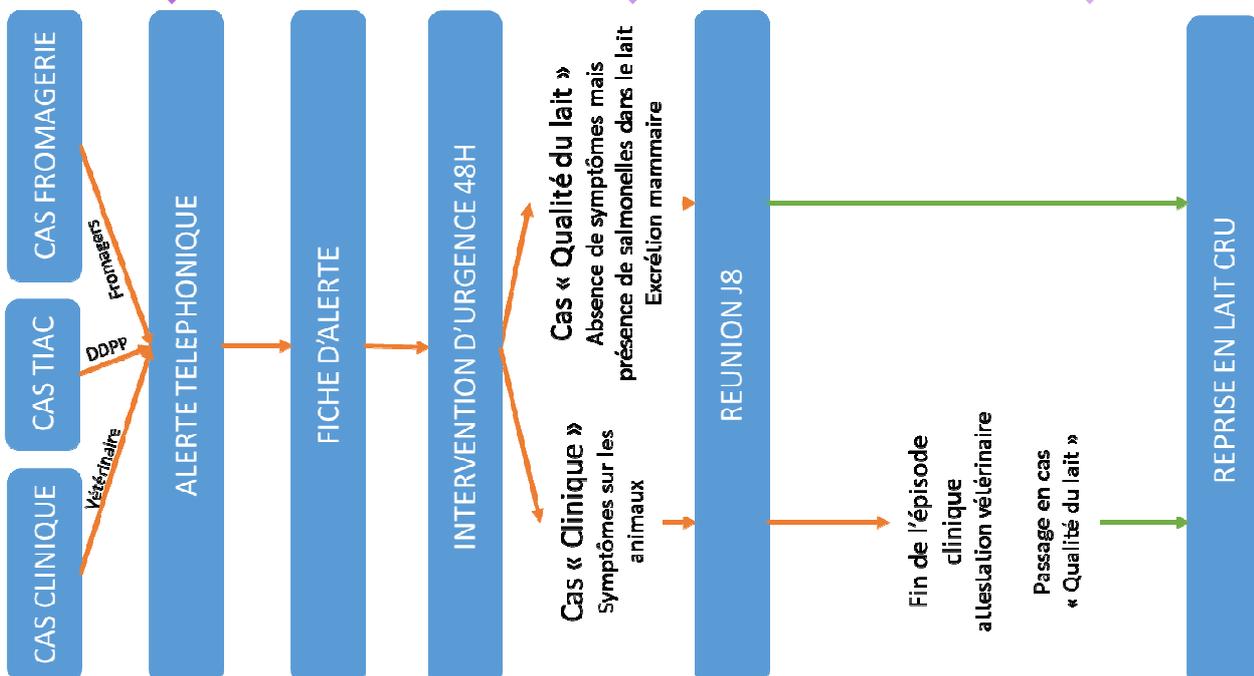
Le Plan Salmonelles peut être déclenché en cas de salmonellose, mais aussi en cas de contamination du lait/des fromages ou de Toxi-Infection Alimentaire Collective. Dans tous les cas, vous êtes chargé de :

- ❶ **Mettre en place les préconisations** données par les intervenants du Plan Salmonelles,
- ❷ Participer à la **réunion fixée dans les 8 jours** suivant l'alerte. Cette réunion est organisée avec tous les intervenants du Plan,
- ❸ Informer les acteurs du Plan de tous les événements survenus sur votre exploitation pendant l'épisode de contamination (mise à l'herbe, réforme, période de vèlage, avortements ...).

A la clôture du Plan ...

Le Plan Salmonelles est clôturé une fois que les conditions de reprise en cru sont respectées (10 Filtres à Lait prélevés matin et soir durant 5 jours consécutifs **NEGATIFS** en salmonelles et environnement sain). Une fois que vous êtes sorti de crise, il est important de :

- ❶ Suivre le protocole de surveillance qui dure 3 mois :
1jr de FL/semaine pendant 1 mois,
1jr de FL/15 jours pendant 2 mois,
- ❷ Être vigilant vis-à-vis des retours de contamination,
- ❸ Transmettre vos factures d'analyses au GDS/FDCL pour indemnisation.



Coordination :

— GDS — FDCL